



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du mardi 26 mars 2024

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

### CONSEIL PLÉNIER

#### Élus collège des professeurs et personnels assimilés

**Présents** : - M. Patrice Mélé - Mme Marie Dugué - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard

**Excusés** : M. Alain Bousquet - M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard

#### Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

**Présents** : M. Julien Bourdoiseau - Mme Marie-Laure Gély - Mme Évelyne Gauché - M. Yann Kossi - M. Martin Oudin - Mme Julie Scholler -

**Excusés** : Mme Bénédicte Florin - Mme Christine Guillard - Mme Charlotte Leforestier - M. Audric Vitiello

#### Élus collège des BIATSS

**Présents** : Mme Nadège Asselin - M. Xavier Houiller - Mme Patricia Saget

#### Élus étudiants :

**Présents** : M. Bastian Duenas - Mme Lisa Garbay - M. Lenny Pivron - Mme Loubna Slimani

**Excusés** : M. Guylain Farge - M. Louis Ormillien - M. Adrien Blancard - Mme Eléonore Rousson - M. Tristan Roger

#### Personnalités extérieures :

**Présents** :

**Excusés** : M. Alain Homps - Mme Séverine Payot - Mme Catherine de Colbert - M. Franck Gagnaire - Mme Valérie Jabot - Mme Isabelle Soirat - M. Julien Zetlaoui

#### Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

**Présents** : M. Eric Blin - M. Pierre Mouzet - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Sabard - Mme Anne Cheignon

**Excusés** : M. Frédéric Danos - M. Benjamin Lavergne - M. Daniel Mirza - M. Gervasio Semedo

\*\*\*

### **17h00 : Conseil plénier**

M. le Doyen introduit cette séance en indiquant les absences et en saluant la visite de M. Vincent Buon, chargé de sûreté à l'université, auprès de la direction prévention, logistique santé, sécurité, sûreté (PL3S).

Il informe le conseil de faculté du retour proche de M. Bolivar-Ragaigne, responsable administratif, le 2 avril et remercie encore une fois chaleureusement Mme Cheignon, qui a assuré d'une manière admirable l'intérim tout en démarrant en parallèle son nouveau poste de responsable administratif du SSU. Certains sujets ont d'ailleurs été redistribués comme la gestion de la sécurité du site et des événements extérieurs, à Mme Bertin, responsable IAE, ou l'organisation des JPO à M. Blin. M. le Doyen indique rencontré le directeur général des services et la directrice des ressources humaines (en présence de Véronique Bertin, Anne Cheignon et Emilie Arnault) pour bien fixer les responsabilités de chacun des agents concernés à raison de l'absence de M. Bolivar-Ragaigne.

### **1. Approbation du PV de la séance du 24/01/2024 (vote)**

M. le Doyen invite les présents à exprimer leurs remarques ou contestations. Aucune prise de parole n'étant demandée, Monsieur le Doyen passe au vote. Le PV de la séance du 24/01/2024 est adopté à l'unanimité.

## 2. Informations générales

- **Retour sur les actions de communication / JPO.** M. le Doyen et l'équipe décanale remercient M. Eric Blin, assesseur à la vie étudiante et aux grands événements pour son investissement dans l'organisation complète, en l'absence du responsable administratif, de la JPO. Cette journée fut un vrai succès malgré la tenue, le même jour, du forum de l'orientation à Rochepinard. A noter que +30% de visites ont été comptabilisées par rapport à l'année dernière, ce qui témoigne de l'intérêt et de l'inquiétude des familles sur la compréhension de l'offre de formation, vaste et compliquée, et de parcoursup.
- **Sécurisation et usage du site Portalis.** M. Buon, qui nous a rejoints en 2022, explique son rôle et sa mission en tant que responsable de la sûreté de tout l'établissement. Il en profite pour renseigner les faits et les sentiments d'insécurité. Il décrit les actions de sécurisation, coercitives et de prévention mises en place.

Il assure à tous les présents que la vidéosurveillance, déjà utilisée à l'université, a un effet dissuasif et de recherche de preuve puisque 25% des faits ont pu être filmés. En raison de l'augmentation du sentiment d'insécurité, en particulier sur le site Portalis, il a été décidé avec l'accord des membres du conseil de faculté de rajouter 4 caméras.

Une telle action suppose accomplies au préalable des démarches déclaratives auprès de la CNIL et de la préfecture. Et de préciser qu'un certain nombre de caméras ont pour fonction d'enregistrer des images qui sont envoyées sur les serveurs de l'université pour être visionnées par le seul DGS (ainsi que par MM. Buon et le Guellec) et extraites uniquement sur dépôt de plainte. D'autres caméras font de la lecture en temps réel (avec retour arrière possible). Les images peuvent être conservées 30 jours selon la réglementation. Pour sa part, l'Université assure une conservation de 25 jours (en raison d'une capacité de stockage limitée).

On peut noter que comparativement à d'autres universités, notre établissement est relativement calme bien que les composantes et laboratoires soient installés sur plusieurs sites différents

Mme Gely interroge M. Buon sur le type de personnes en infraction. M. Buon indique qu'il s'agit principalement des bandes des quartiers environnants, des gens du voyage et de cas isolés.

Sans autre prise de parole ou question, M. Buon termine son intervention en encourageant les présents à faire remonter tous les faits ou situations suspectes sur le site Portalis ou les environs et à redistribuer ou mettre à disposition le petit fascicule « victime ou témoin » indiquant la marche à suivre si un étudiant ou un membre du personnel venait à se retrouver dans une situation d'insécurité.

## 3. Règlement des examens 2024

Les modifications concernent les règles de report instaurées depuis la période covid, qui ont été intégrées dans le règlement.

Certains points ont également été précisés pour éviter toute fraude et injustice. Par exemple l'obligation d'ôter chapeau, foulard de la tête pour prévenir le port de tout équipement (du type écouteurs dans les oreilles). Ou encore l'encadrement de demandes particulières comme le cas d'un étudiant qui réclame minimum un 10/20 lors d'un oral pour continuer à avoir sa bourse, ou qui demande à être noté absent après avoir tiré un sujet lors d'un oral pour pouvoir passer en 2<sup>ème</sup> session...

M. Mouzet demande si des statistiques ont été faites sur les stratégies étudiants pour contourner le règlement des examens.

Concernant l'attribution des bourses, M. le Doyen rappelle qu'une bourse est un avantage permettant à un étudiant de poursuivre des études mais qu'il ne peut être raisonnablement prolongé ou renouvelé sans réels résultats.

Mme Gely s'interroge sur l'impact des montres connectées qui ne sont pas répertoriées dans le règlement des examens. Mme Cheignon propose de rajouter « le téléphone portable est interdit ainsi que tout appareil connecté ».

**Le règlement intérieur mis à jour avec cette modification est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.**

#### 4. Modification de maquettes

- **DU « médiation et gestion des conflits ».** Pour être en conformité avec les autres formations existantes, le nombre d'heures de formation est porté de 175h à 203h, dont la pratique professionnelle qui est portée de 14h à 28h. M. le Doyen propose de mettre au vote **la modification du DU « médiation et gestion des conflits ».** **Elle est adoptée à l'unanimité.**
- **CU « aptitude à l'insertion en licence ».** Jusqu'à présent, cette formation était rattachée à l'IAE bien que des heures en droit et économie étaient dispensées. M. Juredieu, qui dirigeait le CU (que M. le Doyen remercie une nouvelle fois) a formulé le souhait de laisser sa place. Le temps est donc venu de réajuster la formation même si elle n'a pas été ouverte ces dernières années faute de candidats. Une enseignante, Mme Marignani, s'est présentée à l'appel à candidatures pour prendre la suite de M. Juredieu, qui a été placée en responsabilité par M. le Doyen. **M. le Doyen met au vote la modification du CU « aptitude à l'insertion en licence ».** **Elle est adoptée à l'unanimité.**

#### 5. Questions diverses

- **Subventions étudiants.**

M. Blin prend la parole pour détailler cette 2<sup>ème</sup> campagne des subventions étudiants. Il indique avoir recensé 8 demandes dont 5 pour des associations de licence et 3 pour des associations de masters. 3 dossiers ont été déposés par Confluence (Cafés Geo / exposition / gala) et 2 par Tours Eloquence (dont une participation au championnat de France de plaidoirie). La commission a accordé 350€ au maximum à chaque projet soit un budget total de 2300€. En 1<sup>ère</sup> campagne, 5300€ avaient été alloués soit un total de 7600€ de subventions pour les projets étudiants en 2024. Pour mémoire, la dépense totale se montait à 7700€ en 2023.

M. Blin rappelle que le respect des délais pour la remise des dossiers est de rigueur. Cependant, certains projets pouvant émerger en dehors des campagnes de subventions, ils sont susceptibles de bénéficier d'une subvention sur présentation d'un dossier présenté à M. Blin.

Aucune question ni objection n'est portée à la connaissance des présents.

M. le Doyen propose de passer au vote. **Le dossier des subventions étudiants est adopté à l'unanimité.**

- **Master économie circulaire.** La formation est portée par 3 entités : Polytech, l'IUT et la section économie de la faculté. Sur le fond de la proposition pédagogique, les volumes d'intervention proposés sont : EPU=144h ; IUT = 116h ; DESS = 124h. En contrepartie, le financement du projet a été envisagé également par 1/3 sachant que le porteur reste l'EPU pour la raison "historique" des parties prenantes et le fait que l'IUT ne peut porter de Master. M. le Doyen, sollicité par M. Larribe pour le volet financement, n'a pu répondre que par la négative concernant la faculté en raison du resserrement du budget exigé par les difficultés financières de l'université. Les discussions sont cependant en cours afin que ce master innovant puisse voir le jour, sinon à la rentrée 2024 au plus tard en 2025.

M. Mélé demande si le master « économie circulaire » est tout de même inclus dans la nouvelle offre de formation ; M. le Doyen répond que oui.

- Il est question également d'ouvrir un **certificat universitaire** permettant aux étudiants en facilité en droit ayant au surplus des affinités avec la langue anglaise de suivre des cours de langue étrangère en sus des leçons proposés par les professeurs (philosophie du droit, économie du droit, sociologie du droit entre autres). Nous avons déjà perdu certains accords avec des universités étrangères en raison de notre incapacité à proposer des cours en langue anglaise. Cette volonté de CU pourrait aider à retrouver des accords internationaux. Ce CU serait imaginé pour la rentrée 2025-2026.
- Pour faire face à la **concurrence**, qui est à nos portes (une école juridique s'est installée juste en face de la faculté) nous devons nous interroger sur les segments de la formation où nous sommes peu présents actuellement et les développer. C'est le cas de la formation continue et des licences professionnelles. Ainsi il devient important désormais de raisonner en blocs de compétences et de connaissances (BCC) car il faut favoriser la formation « tout au long de la vie » et proposer des formations à la carte pour attirer des personnes sur tous les territoires, avec des modules en ligne autant que de besoin.
- Ultime concurrent : **l'intelligence artificielle**, qui nous interroge sur notre mission d'enseignement, sur la façon dont les cours sont donnés actuellement. Il est clair que nos pratiques doivent évoluer rapidement sur divers plans. Par ailleurs, l'IA commence à être étudiée du point de vue de l'enseignement mais aussi du point de vue de la recherche. Une chaire sur ce sujet va d'ailleurs voir le jour à l'IRJI. M. le Doyen est d'avis qu'un nouveau congrès gagnerait à être organisé par la faculté.

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**